

Je suis confus des bontés de vos seigneurs, et superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug]. La reponse a leur lettre tres obligeante est icy iointe, et ie vous prie de m'aider par vos experiences a leur rendre les graces convenables. Toute la Catholicité peut compter, que ie vais a la servir en France [- Beretti-Landi war zum neuen span. Ambassador in Holland ernannt worden und beabsichtigte offenbar, seinen neuen Amtssitz über Frankreich zu erreichen -] de toutes mes forces possibles.

... [Aujourd'hui] ie n'ai la moindre nouvelle, mais dimanche i'en aurai amplement touchant la guerre du Turc [gemeint Sultan Achmed III.]. dieu preserve la chretienté, ... [qui court un] grand danger par les manoeuvres machiavellistes [gemeint vom Gedankengut eines Niccolò Machiavelli beeinflusst], et detestables (s'il m'est permis de le dire) de la Cour de Vienne.

Je demeure avec une parfaite obligation ...".

---

Original - AH 92, 307-308 - Blatt 308 leer

134

1743 November 13., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDE]OBERST [BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN AN  
 ABBE [BEAT JAKOB ANTON] ZURLAUBEN

---

"ne croyés pas ..., que je refuse de placer mon neveu [Beat Fidel Zurlauben] à la tête de ma Compagn.<sup>e</sup>, il en auroit deja le Commendement si cela dependoit de moy, mais [Louis-Auguste de Bourbon] le prince [de Dombes, Colonel général des Suisses et Grisons], qui pense avec Justice, et equité ne veut pas aussi m'esconter des officiers, qui ont ... [40] ans de service, et qui sont premiers Lieutenants. M.<sup>r</sup>. [Beat Jakob] Meyer<sup>1</sup> se trouve dans ce Cas, et pour qu'il n'en revienne aucune plainte à M.<sup>r</sup> le Prince de Dombes, il faudroit, que je trouve Moyen de le contenter, ce qui n'est pas aisé, et c'est une affaire entre lui, et moy. la cour ne recompensant pas les vieux officiers, et M.<sup>r</sup> Meyer meritant par ses long[u]es services d'avoir une retraite, si on ne lui donne pas la Commission de Capitaine. Jl faut donc, que de toute necessité, que je compose avec lui, et que je tire de luy sa demission au moyen de l'accomodem.<sup>t</sup> convenû, sans quoy le Prince le nommera au commendem.<sup>t</sup> de ma Compag.<sup>e</sup> j'ay propose à Mons.<sup>r</sup> Meyer de luy faire ... [1000] francs sa vie durant en arg.<sup>t</sup> de France de pension, il demande de plus une Année de ses Appoi[n]tements en qualité de Lieute-

nant, ce qui assurem.<sup>t</sup> me devient trop Charge, mais quoyqu'il en soit, Je suis prêt à conclure pour le ... [1000] livres; et si j'y parvenai, et d'avoir la demission de ... Meyer, je proposerai alors mon neveu, qui sera agré, pourveu, qu'il n'entende pas de plainte. Notés, que le Prince ne scait rien de l'accommodem.<sup>t</sup>, dans le quel je suis obligé d'entrer uniquem.<sup>t</sup>, pour qu'il ne lui vienne pas des representations d'un officier, qui selon sa façon de penser doit succeder au Commendem.<sup>t</sup> de ma Compag.<sup>e</sup>

Jl a receû [1742] mon Cousin [Rudolf Beat Jakob Anton Zurlauben] en dernier lieu avec bien de la difficulté, car M.<sup>r</sup> [le Capitaine-lieutenant Kaspar] Wickhart s'en étoit plaint, et ce n'est, qu'en Consideration de 12. ou 14. ans de service de mon Cousin, que le Prince a consentit de l'admettre [comme Capitaine-commandant] au Commendem.<sup>t</sup> de ma Compagn.<sup>e</sup> dans [le régiment] Wittmer, voilà ou ç'en est. La Comp.<sup>e</sup> d'Estavayé n'est pas encore donnée [- die durch den Tod von Gardehptm. Lorenz d'Estavayer-Lully freigewordene Kompagnie sollte alsdann in den Besitz von Gardehptm. Franz Jakob d'Estavayer-Montet übergehen -]<sup>2</sup>, Le Commendem.<sup>t</sup> de ma Compag.<sup>e</sup> ne sera vacant, qu'à sa reveüe du Roy [Ludwig XV.]. si mon Neveu l'obtient [- was am 6. März 1744 der Fall sein sollte -], il faudra, que je lui donne les appointem.<sup>t</sup> ce qui adjoute au ... [1000 francs] de Pension de ... Meyer, me coutera 3000 L par an. mais j'y ... [consent] de bon Coeur, pourvû que je parviene à l'accommodem.<sup>t</sup>

Je ne sçaurai vous donner de plus grande marque de ma bonne volonté pour ma famille, que le sacrifice, que je fais dans cette occasion, et vous ne pouvés me refuser la Justice d'etre persuadé que je fais humainement tout ce qui depende de moy, que ...<sup>3</sup> n'avons pas de parents, qui ait consideré les siens autant que je fais.

Ma Comp.<sup>e</sup> ne fera pas Campagne l'année prochaine. ..."

Es folgt ein vom Kopisten des vorliegenden Schreibens für Gardelt.

**Beat Fidel Zurlauben** bestimmtes Postskriptum:

"P.S. Tous les amis de nôtre famille, et toute la Consanguinité vous fassent leurs compliments, particulierem.<sup>t</sup> Mons.<sup>r</sup> le [Zuger] Prevôt [Beat Karl Anton Wolfgang Wickart], et ceux de ma maison [wobei der Abbé insbes. an seine beiden Mägde Bablon und Maria Elisabeth Wickart gedacht haben mag], ils vivent en bonne santé, adieu voyci une lettre de M.<sup>r</sup> [Kaspar Oswald] Moos curé à Kaam [=Cham] l'on m'a prié de faire remettre à M.<sup>r</sup> [le] Serg.<sup>t</sup> [Joseph] Carlé pour recevoir et solliciter les rentes perpetuels, qui sont en arriere plusieurs ans et appartiennent à la famille de Moos [von Zug], vous peuvés indiquer le conte pour le frais de leur lettre, ils offrent de me payer ...<sup>4</sup>".

1) s. AH 92/89

2) Offenbar hatte sich auch Beat Fidel Zurlauben Hoffnungen auf diese Kompagnie gemacht, s. AH 62/66.

3) Text - ein Wort - zerstört.

4) Rest - vermutlich eine Zeile - weggeschnitten.

---

Kopie, von Abbé Beat Jakob Anton Zurlauben für Gardelt. Beat Fidel Zurlauben bestimmt. - AH 92, 309

135

1702 Januar 10., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM.] RITTER [BEAT HEINRICH JOSEF] ZURLAUBEN AN [MARIA JAKOBEA ZURLAUBEN, ALS GATTIN VON AEGID FRANZ ANDERMATT, VERH.] ANDERMATT, "A ZUG RECOMMENDE AU MAISTRE DE POSTE DE LUCERNE", LUZERN "EN SUISSE"

---

"Je suis tres en peine ... de ce Que Vous ne m'avisez point d'avoir receu la lettre de change de ... [300] livres Que Je vous ay envoyée le deux de decembre [1701]<sup>1</sup> et de crainte qu'elle n'aye esté perdue Je Vous en envoie une seconde Que Vous toucherez en Cas Que la premiere aye esté esgaree et si Vous l'avez deia touchée comme Je l'espere ce billet icy ne servira de rien. Je Vous enverray encor Quelque argent dans Quelque Jours d'icy puisque Mr [Johann Rudolf] Kreuel me demande ... [600] livres par celle qu'il m'a escriste de Sursée. mais Je suis persuade Que Vous aurez receu depuis les ... [300] livres apparament Que Vous aurez fait une recrue le bas officier de ma compagnie de flandres [aller Wahrscheinlichkeit nach dessen Kompagnie im Regiment Reynold gemeint] doibt a present estre arrivé au pays ainsy faites le partir avec une douzaine d'hommes mais surtout Qu'il y aye quelques beaux piquiers pour les gardes J'ay envoie chercher les trois a Châlons[-sur-Marne] Jls ne sont pas encor arrivés Je Vous ay deia mande et a Mr Kreuel aussy Qu'il peut donner mon drapeau a Quelqu'un Qui luy fasse dix hommes a ses despens et en ce cas la Jl me semble Que Vous ne devriez pas avoir besoin de davantage d'argent mais Je Vous en ... [envoie] pourtant encor avant la fin de ce mois mes compliments partout ...  
mon frere [le Maréchal de camp, Beat Jakob Zurlauben] est dans mantoue qui est bloqué".

1) s. AH 92/108

---

Original - AH 92, 310-311; das Adressenschildchen ist auf Blatt 258<sup>V</sup> aufgeklebt.